

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-36 du 17 février 1978

portant nomination de Délégués Militaires
Provinciaux.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance N°75-44 du 21 Juillet 1975, portant création du poste de Délégué Militaire Provincial ;
SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Février 1978,

DECRETE :

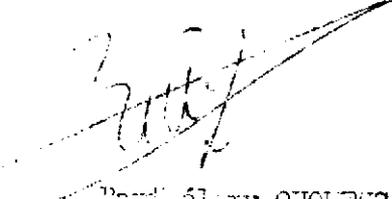
ARTICLE 1er - Le Capitaine BEBADA Charles est nommé Délégué Militaire de la Province du Mono.

ARTICLE 2 - Le Commandant COPIERY Joseph est nommé Délégué Militaire de la Province de l'Atacora.

ARTICLE 3 - Le Lieutenant OTCHOUMARE Daniel est nommé Adjoint au Délégué Militaire de la Province de l'Atacora.

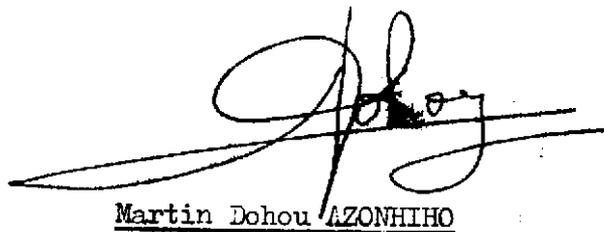
ARTICLE 4 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 17 février 1978
Pour le Président de la République,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'intérim,


Paul-Albert CHOUMBE

.../...

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientalion Nationale, et pour le Ministre des Finances absent,



Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 4 autres Ministères 14 EI 2
DIE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Provinces Intéressées 4 UNB-FASJEP 4
DE-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 Intéressés 3 Etats-Majors 12 CAB/MIL 4 BCP 1 JORPB 1.-